

## Lanne-Soubiran : contrats signés pour la 1ère tranche de travaux de rénovation de l'église

Les travaux commenceront en novembre 2025



Lanne-Soubiran : contrats signés pour la 1ère tranche de travaux de rénovation de l'église

Ci-dessus : réunion pour la signature des contrats de travaux ; à g. Michel Pons (maire); à sa g. Jean-Baptiste Ragon, à dr. du maire et de dos Erwan Fleury; à la dr. de celui-ci, Éric Labruyère ; au fond à dr. Pierre Cadot

Jeudi 2 octobre 2025, à la mairie de Lanne-Soubiran, Pierre Cadot, architecte du patrimoine, a réuni le maire, Michel Pons, des membres du Conseil municipal, ainsi que Éric Labruyère (coordinateur Sécurité et protection de la santé) et les représentants de deux entreprises : TMH et Uretek.

Celles-ci allaient être, lors de cette réunion, chargées d'exécuter la première tranche des travaux de restauration de l'église du village. Dont le bâti est abîmé par plusieurs fissures. Les contrats ont été signés.



Pierre Cadot et Jocelyne Sanson

Les entreprises :

TMH, qui est située en Gironde et a une agence à Riscle ; spécialisée dans la restauration de monuments historiques et du patrimoine ancien ; représentée par Erwan Fleury (ingénieur travaux)

Uretek, installée notamment à Toulouse, est spécialisée dans la stabilisation d'ouvrages fissurés par injection de résine ; elle est représentée par Jean-Baptiste Ragon (ingénieur d'affaires).



### Fissure à l'extérieur

L'église « présente aujourd'hui des fissures impressionnantes, une dégradation importante des maçonneries, un problème de portance des sols et une fragilisation du clocher », selon un document de la Fondation du Patrimoine.



### Autre fissure

Le total des travaux est estimé à 318 872 euros.

Les contrats signés ledit jour portent sur une première tranche de travaux de 124 000 euros, dont une grande partie, nous dit Pierre Cadot, est de l'argent public. Une autre partie vient des dons à la Fondation du Patrimoine.

Le reste de la somme, avec la prochaine tranche de travaux sera en partie couvert grâce à la Fondation du Patrimoine, si les donateurs sont au rendez-vous ! Il est rappelé que les dons permettent de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu, soit 75 % pour un don de moins de 1 000 euros (par an) et 66 % au-delà. Site Internet : [<http://www.fondation-patrimoine.org/>]; adresse de courriel : [<mailto:occitaniepyrenees@fondation-patrimoine.org>].



**Fissure à l'intérieur**



**Dégâts à l'intérieur**